

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-SYLVÈRE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC PUBLICATION D'ABROGATION D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL

ABROGATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 346 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 303 AYANT POUR OBJET L'AMÉNAGEMENT DES ENTRÉES PRIVÉES ET À LA FERMETURE DES FOSSÉS DE CHEMINS

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Sandra Ricard, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Sylvère, que lors de la session régulière tenue le 5 juillet 2021, un projet de règlement portant le numéro 346 a été abrogé.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a revu le projet de règlement numéro 346 modifiant le règlement 303 ayant pour l'objet l'aménagement des entrées privées et à la fermeture des fossés de chemin;

CONSIDÉRANT QUE les modifications apportées au projet en changent le sens, un nouveau projet de règlement a été fait;

EN CONSÉQUENCE LE CONSEIL MUNICIPAL abroge le projet de règlement numéro 346 modifiant le règlement 303 ayant pour l'objet l'aménagement des entrées privées et à la fermeture des fossés de chemin;

Le projet de règlement est abrogé à la publication du présent avis.

Donné à Saint-Sylvère Ce 17^e jour du mois d'août 2021

Sandra Ricard

Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Sandra Ricard, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Sylvère et demeurant à Saint-Norbert-d'Arthabaska, certifie par les présentes, sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis, en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil municipal, entre 7 h et 19 h, ce 17e jour d'août 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 17e jour d'août 2021

Sandra Ricard

Directrice générale et secrétaire-trésorière